

Association
Enrôlés de Force
Victime du Nazisme
LUXEMBOURG



TRANSEUROPE
Bureau de Voyages
PETANGE / LUXEMBOURG

PROGRAMM - CLERMONT - FERRAND - ANZICES

12.06.82:

Abfahrt in Rodange-Gare 3.50 Uhr, Niederkorn-Marktplatz 4. Uhr. Differdingen-Gewerkschaftsheim 4.05 Uhr, Oberkorn-Post 4.15 Uhr, Esch-Alzette-Bahnhof 4.25 Uhr, Luxemburg-Bahnhof Neue Post 5 Uhr, Hesperingen-Kirche 5.10 Uhr. Die Fahrt geht über die Autobahn Nancy, Neufchâteau, Langres, zur Industrie- und Weinhandelsstadt Dijon, weltbekannt durch seine Gastronomie. Die einstige Hauptstadt des Herzogtums Burgund besitzt noch viele mittelalterliche Bauten, die zu den schönsten Frankreichs gehören. Mittagessen um 12.30 Uhr im Hotel Restaurant Continental 7 rue Albert Rémy in Dijon (beim Bahnhof). Kurze Besichtigung: Ancien Palais des Ducs de Bourgogne, Hôtel de Ville, Musée des Meaux-Arts, Notre Dame usw. Wir fahren weiter über die Autobahn Nuit-St.-Georges zum alten Städtchen Beaune mit seinen zahlreichen mittelalterlichen Bauten Chalon, Charolles zum Wallfahrtsort Paray-le-Monial, mit der Basilique du Sacré-Coeur, die zu den bedeutendsten romanischen Kirchen Burgunds gehört, Dijon, Lapalisse, Vichy, Clermont-Ferrand. Einweisung ins Hotel du Midi, 39 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand. Tel: 0033-73-924498. Alle Zimmer sind mit Bad oder Dusche WC. Abendessen. Uebernachtung.

13.06.82:

Vollpension in Clermont-Ferrand. Vormittag zur freien Verfügung der Teilnehmern zu Besichtigungen in Clermont-Ferrand: Kathedrale Notre-Dame, Place de Jaude, Musée usw. Mittagessen um 12 Uhr. Danach Ausflug nach Les Anzices. Aufenthalt in Les Anzices bis gegen Abend. Danach Rückfahrt nach Clermont-Ferrand.

14.06.82:

Vollpension in Clermont-Ferrand. Besichtigungen, eventuell Medaillenüberreichung usw.

15.06.82:

Nach dem Frühstück Abfahrt nach Lyon. Aufenthalt. Blumenniederlegung am Monument aux Morts. Weiterfahrt nach Mâcon. Mittagessen um 12.30 Uhr im Hotel Restaurant Terminus, 91 rue Victor Hugo in Mâcon (beim Bahnhof). Rückfahrt über die Autobahn, Dijon, Nancy, Metz, Luxemburg.

Bitte Pass oder Identitätskarte nicht vergessen!

Wir wünschen allen Teilnehmern eine gute Fahrt und recht viel Vergnügen!

Quand 40 années après des épisodes les plus tragiques on participe à une cérémonie comme la présente, il est très souvent indispensable de rappeler aussi bien à ceux qui les ont vécues ^{qu'}aux générations montantes les faits de jadis.

L'Etat luxembourgeois existe dans sa forme actuelle depuis le traité de Londres du 19 avril 1839 conclus entre les grandes Puissances, les Pays-Bas et la Belgique. En 1867 le Grand-Duché de Luxembourg fut doté du statut de neutralité permanente et ce principe fut maintenu dans l'article 1er de sa constitution jusqu'au vote de la loi du 28 avril 1948.

Le 10 ^{mai} 1940 le Grand-Duché de Luxembourg fut occupé par l'armée allemande sans déclaration de guerre préalable de part et d'autre. Par cette occupation injustifiée, l'Allemagne nazie balaya sans la moindre nécessité militaire la liberté et la souveraineté du Grand-Duché en violation flagrante de traités internationaux.

Pour protester contre ce crime, la Souveraine et le Gouvernement du Grand-Duché quittèrent le pays pour se réfugier en territoire allié. Si au début de l'occupation nazie la population luxembourgeoise fut traité plus ou moins conformément aux prescriptions de la "Convention de la Haye", la situation changea d'une façon radicale par l'introduction de la Zivilverwaltung au Grand-Duché le 29 juillet 1940.

Par ordonnance du 23 mai 1941, le Reich allemand obligea la jeunesse luxembourgeoise masculine et féminine au service du "Reichsarbeitsdienst"; Ce crime de guerre consistait pour les jeunes Luxembourgeois à servir dans une organisation paramilitaire allemande et pour les jeunes Luxembourgeoise à travailler dans les usines allemandes pour les besoins de la machine de guerre nazie. Mais ce crime de guerre ne fut qu'un prélude au calvaire que dans la suite, les enrôlés de force à la "Wehrmacht" devaient vivre.

Par décret du 30 août 1942 le service militaire obligatoire fut introduit pour certaines classes de Luxembourgeois. Ainsi par les ordonnances du 30 août 1942, 25 mars ~~1943~~ ^{et} 8 décembre 1943 et 14 juillet 1944, l'occupant enrôla de force les classes 1920 à 1927 de la jeunesse luxembourgeoise.

Il faut souligner que le décret du 30 août 1942 soumettait les enrôlés de force aux obligations disciplinaires incombant aux soldats

du Reich. Ceci cachait tout un drame: les enrôlés de force se trouvaient sous le coup des dispositions du code pénal militaire allemand en temps de guerre. Or il est certain que les peines prévues par le code pénal militaire en temps de guerre sont de loin plus sévères que celles appliquées en temps de paix.

En décrétant le service militaire obligatoire pour les Luxembourgeois et en les soumettant à sa juridiction pénale militaire, les nazis provoquèrent l'indignation de tout le monde civilisé. La riposte de la population luxembourgeoise ne se fit pas attendre. Un mouvement de haine traversa le Grand-Duché et le peuple luxembourgeois cria son indignation et son mépris. La grève générale fut déclarée dès le lendemain du 30 août 1942. Cette action spontanée du peuple luxembourgeois en faveur de sa jeunesse en danger ne fut pas du goût des nazis et la répression fut brutale et sanglante.

Les ordres de mobilisation ne tardèrent pas à parvenir à tous ceux qui étaient visés par les décrets du funeste Gauleiter. Jusqu'à la fin de la 2ième guerre mondiale, pas moins de 20.000 Luxembourgeois et Luxembourgeoise des classes 1920 à 1927 ont été ainsi recrutés. La Wehrmacht à elle seule essaya de mettre la main sur 12.000 jeunes Luxembourgeois; 3.200 se sont soustraient à l'ordre de mobilisation; 3.500 ont trouvé la mort ou ont été porté disparus sur les champs de bataille ou sont tombés sous les balles des pelotons d'exécution ou lâchement assassinés.

Chaque fois qu'un "Stellungsbefehl" fut présenté, il déclencha un conflit de conscience, diabolique par sa conséquence et son ampleur, touchant le plus souvent une famille entière. Car les nazis avaient vite fait de faire comprendre aux "intéressés" qu'en Allemagne national-socialiste la loi de la responsabilité collective dite de clan est en vigueur. Les parents, frères, soeurs et enfants sont considérés comme otages qui, au prix de leur propre vie, devraient garantir la docilité de l'un des leurs vis-à-vis des ordres illégaux émanant de cet état criminel qu'était le troisième Reich allemand. Permettez-moi de vous rappeler ici l'état d'âme, l'angoisse terrible à laquelle toute une famille se trouva assujettie quand il s'agissait de prendre une décision, lourde de conséquence: ou bien laisser un être chéri aller rejoindre l'unité à laquelle il est affecté et risquer une destinée incertaine et atroce; ou bien faire le sacrifice de toute la famille, afin d'épargner au mari, au fils ou frère, à la fille ou soeur le port honteux de la tunique nazie entachée de sang innocent et maculée de crimes sans noms.

Vingt mille fois ce cas de conscience s'est posé et il s'est répété dix, vingt ou cent fois, à chaque occasion où l'enrôlé de force se voyait placé devant l'occasion de sauver sa peau et devant l'alternative de son propre sacrifice ou celui de ses

Nul ne pourra jamais dire qui des deux, de celui qui s'est soustrait à l'ordre de se présenter ou est arrivé à désertier des formations militaires et paramilitaires hitlériennes, ou de celui qui s'est sacrifié pour les siens, afin de les préserver de poursuites, prison, déportation et autres représailles, - nul donc ne pourra jamais dire qui des deux a fait le plus grand sacrifice et, par là, rendu le plus grand service au pays. Tous, quelle que soit la décision qu'ils aient prise, ont hautement mérité de la patrie.

Fort heureusement pour une partie de ces jeunes traqués des courageux résistants, des passeurs sans peur des patriotes étaient prêts à risquer leurs biens et leur vie pour les aider à se soustraire aux recruteurs nazis. Ces vaillants se trouvaient aussi bien au Luxembourg qu'en Belgique, qu'en France, pour ne citer que ces deux pays voisins. Surtout vers la France des filières furent organisées dès l'occupation allemande et qui se développèrent considérablement avec le recrutement forcé des jeunes Luxembourgeois. Pour la partie sud de notre pays ce fut d'abord le passage à Differdange organisé par le fameux groupe de résistants LRL et les Pi-Men. S'ajouta ensuite la filière d'Esch-sur-Alzette et d'autres moins importantes mais aussi efficaces. Jusqu'en mars 1944 quelques 150 réfractaires et réfugiés politiques avaient trouvé refuge en France. C'est ici à Clermont-Ferrand que le héros Ungeheuer Albert avait organisé un centre d'accueil.

Grace au soutien efficace de valeureux résistants français, cette entreprise pouvait fonctionner avec tout l'équipement indispensable et l'organisation que de pareilles opérations exigent. En dehors de documents d'identités falsifiés, il fallait également des logements. Ce furent d'abord des habitants de la localité "Les Ancizes" qui acquiescèrent dans leurs foyers les réfractaires luxembourgeois et à l'usine, sous la direction du Luxembourgeois Goerens, des occupations leurs furent offertes. A la suite, dans d'autres localités comme à Mont-Ferrand, à Montluçon, à Commeny, à Saint-Pourcain, à Doncourt, à Sainte-Paul à Paris, à Lyon, à Montpellier et j'en passe des refuges furent mis à la disposition de ces jeunes Luxembourgeois. Permettez-moi de vous épargner les détails de la trahison et de la catastrophe qui en fut la suite.

Il m'est matériellement impossible de relater ici tous les actes et hauts-faits de la résistance en générale et de la résistance française en particulier.

Rendons hommages à ces valeureux résistants et à ceux des enrôlés de force qui ont dû subir les condamnations prononcées par les tribunaux militaires nazis et surtout à ceux qui, à la suite de ces condamnations ont péri sous les balles des pelotons d'exécution. Français et Luxembourgeois ont combattu l'opresseur commun et ont donné leur vie

pour la défense de la liberté et pour leurs patries.

Aussi ce fut un devoir pour la Fédération des victimes du nazisme enrôlées de force d'intervenir sans relâche au près du Gouvernement luxembourgeois pour créer un symbole de reconnaissance nationale à attribuer à tous ces héros qui n'ont pas marchandé leur courage pour venir en aide à ces malheureux traqués du 3ième Reich.

Par arrêté Grand-Ducal du 24 juin 1968 la Médaille de la Reconnaissance nationale fut créée.

La médaille est conférée à ces personnes qui, au cours de la 2ième guerre mondiale, ont apporté, en vue de les protéger de l'emprise de l'occupant, une aide à des Luxembourgeois persécutés ou exposés à des sévices de l'ennemi, en assumant des risques pour leur personne, leur famille ou leurs biens.

La recherche de ces personnes ne fut évidemment pas chose facile.

Ni les passeurs, ni les membres et responsables des filières, ni ceux qui hébergeaient ces refractaires ne leur remettaient leur carte de visite et le plus souvent des faux noms furent utilisés.

Aussi n'ont-ils pas posé ces actes de courage et de résistance avec le but d'être décoré après la libération. Les recherches ont duré des années et se compliquaient encore d'avantage quand il s'agissait de personnes de pays alliés. Grâce au dévouement et au travail soutenu du comité de notre section de Hespérange la promotion de ce jour a pu avoir lieu. En ma qualité de président national je leur exprime pour l'accomplissement de cette tâche le merci de tous les enrôlés de force. Mais grâce aussi à la compréhension et la gentillesse de Monsieur le Maire de la ville de Clermont-Ferrand qui a bien voulu mettre à notre disposition ~~la salle de réception de ce magnifique Hôtel de Ville~~, offrant ainsi le cadre idéal pour cette cérémonie que notre Fédération peut s'acquitter de la mission qui lui fut confiée par Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois. C'est à dire de remettre au nom du Grand Duc de Luxembourg la Médaille de la Reconnaissance Nationale à 14 personnes.

Aussi je m'empresse de joindre mes remerciements à ceux exprimés par M. Coner président de la section de Hespérange, à votre adresse Monsieur le Maire.

Hélas, plus toutes les personnes qui ont mérité cette Reconnaissance Nationale luxembourgeoise ne peuvent plus être présents à cette cérémonie. Elles nous ont quitté pour rejoindre un monde meilleur. Mais leur esprit et leurs brillants exemples restent toujours présents. Je voudrais que leur mémoire par la remise de cette médaille soit perpétuée et que les futures générations se rappellent que leurs ancêtres avaient compris que l'amour de la patrie et de la liberté valait le risque de la vie. Français et Luxembourgeois ont lutté ensemble pour ces idéaux.

Vive la France
Vive le Luxembourg .

Der Handstreich.

Tapferkeit ist keine Heringsware, die man einpökeln kann. Sie muss auf der Stelle konsumiert werden, ist aber nur mehr wenig gefragt. Die moderne Kriegführung tendiert dahin, sich auf Druckknöpfe zu beschränken, die Bomben ausklinken und Raketen starten lassen. Der Handstreich, der höchsten persönlichen Einsatz, Schneid und geistige Beweglichkeit erfordert, ist als rare Sache in die Geschichtsbücher verwiesen worden.

Von einem ungewöhnlichen und lobenswerterweise unblutig verlaufenen Handstreich erzählt der im Verlag "Les éditeurs français réunis" erschienene Roman "Un jour et une Nuit" von Jean Sanitas. Der Roman beruht auf Geschehnissen aus dem Widerstandskampf der Franzosen gegen die deutschen Besatzer. Einer der Widerstandskämpfer, die in "Un jour et une Nuit" namentlich angeführt werden, ist der Luxemburger Antoine Diederich. Wir lesen auf Seite 191 : "Vier Männer entsteigen dem Lieferwagen: Unter-Leutnant Baptiste, ein Luxemburger mit dem Aussehen eines Jahrmarktringers". "Leutnant Baptiste trägt die Uniform eines Panzerfahrers, Helm inbegriffen". Baptiste ist der Kriegsname des in Frankreichs Maquis kämpfenden Luxemburgers, der es bis zum Grad eines Kapitäns bringen wird.

Im April 1943 war Antoine Diederich zwangsrekrutiert worden. Im Oktober wurde er fahnenflüchtig. Er kam nach dem Puy de Dôme, in der Auvergne. Eine Gruppe Maquisards nahm ihn auf. Unter dem Namen Kapitän Baptiste wird er die 1103. Kompanie der Freischützen und französischen Partisanen führen. Die NS-Okkupanten nennen sie kurz Terroristen und machen mit ihnen, wenn sie ihrer habhaft werden, kurzen Prozess. Pardon wird nicht gegeben.

Im August 1944 sitzen im Gefängnis von RIOM, der einstigen Hauptstadt der Herzöge von Auvergne, 84 Widerstandskämpfer ein. Am 14. sollen dreissig von ihnen durch ein Exekutionspeloton hingerichtet werden. "Passer à la casserole", wie es kaltschnäuzig im Jargon des Poilu heisst. Am Abend des 13. steigt das "Unternehmen Jericho". Unterwegs nach RIOM befinden sich ein Pkw mit Vorderradantrieb, zwei Berliet-Busse und vier Lastwagen verschiedener Marken, wovon zwei mit Holzgasaggrat.

Im Pkw Platz genommen hat Kommandant Lenois mit drei jungen Burschen. Sie tragen graue Feldröcke, die sie von der Wehrmacht "geliehen" haben, und schussbereite kurze Kugelspritzen. Es war daran gedacht worden, Kapitän Baptiste das Kommando zu übertragen.

Aber angesichts der Figur eines Jahrmarktringers hätte es bei einem der Gefängniswärter leicht zu einer Kurzschlusshandlung kommen können. Lenoir war von kleiner Statur und konnte bei aller Härte fast harmlos aussehen. Er trug den mastixfarbenen Gummimantel und den Schlapphut der Gestapo.

Das Kommando ist vierundsechzig Mann stark. Kapitän Baptiste befehligt die Interventionstruppe, die in den beiden Bussen folgt. Die "Traction" hält vor dem Gefängnis von Riom. Die auf den vier Lastwagen herangebrachte Protektionstruppe hat die zur Haftanstalt führenden Strassen besetzt. Kommandant Lenoir legt den Daumen auf die Klingel. Im Guckfenster taucht das bleichsüchtige Gesicht des Pförtners auf. Lenoir schnarrt: "Deutsche Polizei, aufmachen!" Der Schliesser sagt, er werde seinen Chef herbeiholen und macht den Laden wieder dicht. Lenoir schreit in einem deutsch camouflierten Französisch: "Oufrez immédiatement! C'est un ordre."

Der Pförtner: "Verstanden!" Lenoir hält ihm einen spanischen 8 mm Trommelrevolver unter die Nase. Der Pförtner, der einen schönen Bammel hat, zählt die Wärter auf, die in dieser Nacht Dienst tun. Sechs Wärter lassen sich in der in einen Nebel aus Tabakrauch getauchten Wachstube überrumpeln. Die Hände im Nacken verschränkt müssen sie sich mit dem Gesicht zur Wand anstellen. In den Rauchschwaden dudelt ein Grammophon: "Le plus beau de tous les tangos du monde...."

Bis zu den Zellen der Häftlinge verbleiben noch sechs weitere Wärter unschädlich zu machen. Als Agent der Gestapo travestiert, überrumpelt Lenoir die Gefängnisbullen. Sie zögern, die Handkanone abzufeuern. Einer lässt sich anbrüllen: "Sie werden es noch bereuen, dass Sie einen deutschen Polizeibeamten und Offizier der SS zu bedrohen wagten!" Unter Führung von Kapitän Baptiste prescht die Interventionstruppe vor. Sie öffnet die Zellen der gefangengehaltenen Widerstandskämpfer und nimmt die Waffen der Wachmannschaft an sich. Sieben Minuten später verlassen eine "traction avant", zwei Berliet-Busse und vier Lastwagen verschiedener Marken, wovon zwei mit Holzgasantrieb, den Hof der Haftanstalt von Riom.

Ende Mai 1977 starb Antoine Diederich, alias Capitaine Baptiste, als Zolleinnehmer i.R. in Wasserbillig. Am 8. September liessen am Grab des unerschrockenen Widerstandskämpfers die überlebenden Kameraden der 1103. Kompanie der "Francs-Tireurs et Partisans Français" eine Erinnerungsplakette anbringen. In seiner Ansprache sagte von ihm Francisque Chossidon, sein Chef im Maquis des Fuy-de-Dôme: "Un héros de la Résistance, dont le mépris de la mort était devenu légendaire."